

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

SÉANCE DU 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le seize du mois de juin, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents:

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Eric PUJOL, Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT. Mmes Sylvie BIDAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Brigitte PARAYRE.

- Membres de droit :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef, CNE Jacques SALVADOR, SCH Damien GAREL, ADJ Fabien BOYALS, Luc FOCKAERT, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

LCL Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie, LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opération, Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux, M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn,
MM. Jean-Paul RAYNAUD, André FABRE, Eric GUILLAUMIN,
Mmes Florence BELOU, Marie-Louise AT, Martine KAZIMIERCZAK, Marie MILESI,
COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,
CNE Jean-Jacques DARGET.

Arrivée en cours de séance :

Mme Éva GERAUD, (après le vote du rapport 045 Pré-programme CSP Castres).

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 11 pouvoirs : 0/ votants : 11.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 04 juin 2021.

RAPPORT N°047/CA - 06/2021

OBJET: CLÔTURE AP20 - PLAN D' ÉQUIPEMENT VÉHICULE 2014-2018

Depuis la délibération du 27 septembre 2006, le conseil d'administration autorise le lancement de programmes et crédits de paiement (APCP) afin d'acquérir ou louer les biens nécessaires au fonctionnement du SDIS. Cette technique permet d'envisager les investissements publics selon une organisation pluriannuelle et tout en respectant les principes budgétaires de la comptabilité publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.1424-12 (alinéa 3) du Code général des collectivités territoriales, le plan d'équipement en matériels roulants 2014-2018 (AP20) a été validé par la délibération du 21 mars 2014 N°017 du conseil d'administration, pour un budget prévisionnel estimé à 5.227.300€ TTC.

Initialement prévu d'être étalé sur cinq exercices budgétaires, le plan a été interrompu fin 2017 afin de lancer le plan suivant (planification 2018-2021) selon de nouvelles bases budgétaires. L'AP 20 a donc couru de 2014 à 2017 pour un montant mandaté total de 4.133.643,58 € TTC comme détaillé dans le tableau ci-après.

Année	Budgété dépenses	Report de crédits	Mandaté
2014	1 018 500,00 €	0,00 €	930 490,89 €
2015	1 160 630,00 €	36 952,80 €	446 020,08 €
2016	1 810 000,00 €	0,00 €	1 445 294,40 €
2017	1 097 850,00€	324 198,24 €	463 027,20 €
2018	-	852 174,17 €	609 752,10 €
2019	-	240 136,03€	239 058,91 €
Total	5 086 980,00 €		4 133 643,58

Des points d'étape sur l'avancement de cet AP ont régulièrement été présentés lors du vote des BP et CA successifs.

Les reports de crédits d'investissement (consécutifs aux importants délais de livraison constatés de certains véhicules) étant aujourd'hui soldés, le conseil d'administration est sollicité pour clôturer l'autorisation de programme.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

> de clôturer l'autorisation de programme AP20 VEH 2014-2018.

Document signé électroniquement par le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP <u>7007 - 31068</u> TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr